

## Compte rendu de séance

### Séance du 5 Avril 2023

L' an 2023 et le 5 Avril à 09 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie de Pullay sous la présidence de Monsieur Serge SOUCHAY, Maire.

**Présents** : M. SOUCHAY Serge, Maire, Mmes : DANTU Sylvie, DOS SANTOS CLARO Sylvie, MM : BOURDIN Emmanuel, FESSAN Lionel, HUET Alain, JANIK Jean-Jacques, MALLEZ Didier, SAMON Michel

**Excusés** : M. CENSIER Gérard (donne pouvoir à Mme DOS SANTOS CLARO Sylvie), M. HERISSON Bernard (donne pouvoir à M. SOUCHAY Serge)

**Absent** : M. SAMON Michel (quitte la réunion à 10 h 30).

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 29/03/2023

**Date d'affichage** : 29/03/2023

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Evreux

le :

et publication ou notification

du :

**A été nommé secrétaire** : M. MALLEZ Didier

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

- 1/ NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- 2/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2023
- 3/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS - 2023\_06
- 4/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - 2023\_07
- 5/VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023 - 2023\_08
- 6/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - 2023\_09
- 7/ SUBVENTIONS 2023 - 2023\_10
- 8/ SUBVENTION POUR PARTICIPATION AUX JEUX PARALYMPIQUES 2024 - 2023\_11
- 9/ PROJET DE CLOTURE DE L'EGLISE
- 10/ DÉNOMINATION DE VOIES PUBLIQUES - 2023\_12
- 11/ AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LE FONDS DE CONCOURS DES TRAVAUX DE VOIRIE - 2023\_13
- 12/ PLANS DE LA FORET COMMUNALE - 2023\_15
- 13/ CRÉATION D'UNE BOÎTE A LETTRES - 2023\_16
- 14/ PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ POUR LES ENFANTS A L'ECOLE DE BRETEUIL - 2023\_17
- 15/ QUESTIONS DIVERSES

### 1/ NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Didier MALLEZ

### 2/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2023

### 3/ réf : 2023 06 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

Sous la présidence de Monsieur Serge SOUCHAY, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2022 qui s'établit ainsi :

#### Fonctionnement

Dépenses : 270 939.57 €

Recettes : 431 396.14 €

Résultat de l'exercice 2022 : 160 456.57 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021 : 524 394.22 €

**Résultat de clôture de l'exercice 2022 : 684 850.79 €**

#### Investissement

Dépenses : 36 866.18 €

Recettes : 64 601.21 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 4 328.40 €

Résultat de l'exercice 2022 : 27 735.03 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021 : - 35 820.96 €

**Résultat de clôture de l'exercice 2022 : - 8 085.93 €**

Monsieur Serge SOUCHAY quitte la salle et Monsieur Michel SAMON, doyen de la séance propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif 2022 et décide d'affecter les résultats suivants :

**- Recettes de fonctionnement (R002) 672 436.46 €**

**- Dépenses d'investissement (D001) 8 085.93 €**

**et de combler le déficit d'investissement en effectuant un titre au 1068 de 12 414.33 € (8085.93 + 4 328.40)**

Vote : pour : 9 contre : 0 abstentions : 0

### 4/ réf : 2023 07 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote : pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

#### **5/ réf : 2023 08 : VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023**

Par délibération du 13 avril 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière bâti	23.95 %
Taxe foncière non bâti	7.18 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

<b>Taxe d'habitation</b>	<b>7.04 %</b>
<b>Taxe foncière bâti</b>	<b>23.95 %</b>
<b>Taxe foncière non bâti</b>	<b>7.18 %</b>

Au vu des éléments fournis par l'Etat "1259" de notification des taux :

- le produit des taxes sera de	233 613 €
- le produit de la taxe d'habitation de	10 777 €
- le prélèvement FNGIR de	59 429 € (739221)
- les allocations compensatrices de	1 094 € (74833)
- la contribution coefficient correcteur	156 012 €
Le montant prévu au budget est de	77 601 € (73111)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident de maintenir les taux pour l'année 2023.

Vote : pour : 11 contre : 0 abstentions : 0

#### **Monsieur Michel SAMON quitte la réunion**

#### **6/ réf : 2023 09 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2023 qui s'équilibre ainsi :

- en fonctionnement à	1 081 925.46 €
- en investissement à €	581 809.33 €

Le Conseil municipal approuve et vote le budget 2023 présenté.

Vote : pour : 10 contre : 0 abstentions : 0

### 7/ réf : 2023 10 : SUBVENTIONS 2023

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les subventions versées aux associations suivantes .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions et les cotisations suivantes au titre de l'année 2023 :

- Ligue contre le cancer	350.00 €
- Amis des chasseurs	700.00 €
- A.D.M.R.	600.00 €
- Jeunes Sapeurs-Pompiers de Verneuil	400.00 €
- Chemins d'Enfance de Verneuil sur avre	50.00 €
- Vie et Espoir	200.00 €
- Ateliers de la Solidarité	200.00 €
- A.F.S.E.P.	250.00 €
- Fondation du Patrimoine	200.00 €
- Association Française contre la Myopathie	200.00 €
- Centre de Formation d'Apprentis de l'Eure	75.00 €
- Comité des fêtes	1 500.00 €
- Champs de tir (Tireurs sportifs de Pullay)	700.00 €
- Comice Agricole (concours animaux gros)	200.00 €

Ces crédits seront prévus au budget 2023.

Vote : pour : 10 contre : 0 abstentions : 0

### 8/ réf : 2023 11 : SUBVENTION POUR PARTICIPATION AUX JEUX PARALYMPIQUES 2024

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil d'un courrier reçu en décembre dernier, relatif à une personne handicapée hors-commune et qui demande de nouveau une aide financière pour les frais liés à l'entraînement (Boccia) et à la participation des championnats paralympiques qui auront lieu en 2024.

Une subvention de la commune de 300.00 € lui avait été versé en 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de verser une participation de 400.00 € à titre exceptionnel pour le projet de cette jeune sportive et demande d'être informé de l'évolution de ce projet.

Vote : pour :10 contre : 0 abstentions : 0

### 9/ PROJET DE CLÔTURE DE L'ÉGLISE

A ce jour, Il est impossible de joindre Madame France Poulain, Architecte des Bâtiments de France pour conseil.

Monsieur Mallez prend en charge ce dossier et prépare une déclaration préalable avec le projet initial, soit un mur de clôture en pierres et enduit rythmé par des montants en briques.

### 10/ réf : 2023 12 : DÉNOMINATION DE VOIES PUBLIQUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination des voies suivantes :

- la route des Barils sera "**rue des martinets**",

- la route de la salle polyvalente à la rue des martinets sera "**rue des bergeronnettes**"

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- adopte les dénominations "**rue des martinets**" et "**rue des bergeronnettes**"

- charge Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

Vote : pour : 10 contre : 0 abstentions : 0

### **11/ réf : 2023 13 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LE FONDS DE CONCOURS DES TRAVAUX DE VOIRIE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal d'une convention relative au versement d'un fond de concours à l'Interco Normandie Sud Eure pour le financement de travaux sur la voirie communale mise à disposition de l'EPCI dans le cadre du transfert de la compétence voirie.

Les travaux concernés se définissent comme suit :

- travaux relevant de la compétence voirie et faisant l'objet d'un fond de concours à hauteur de 49 % du montant HT : réfection voirie chemin piéton ;
- localisation : VC 28 - PULLAY

Le montant total du fond de concours visé par la convention et versé par la Commune de PULLAY est fixé à :

- 49 % du montant HT des travaux, soit 35 539.38 € pour un montant de dépenses éligibles de 72 529.34 €,
- ce montant n'excède pas la part de financement propre, hors subventions, assurée par l'Interco Normandie Sud Eure au titre des dépenses visées à l'article 2 de la convention.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- autorisent Monsieur le Maire à signer la convention et les documents s'y afférents.

Vote : pour : 10 contre : 0 abstentions : 0

### **12/ DEVIS POUR LA POSE DE PLANS DE LA FORÊT COMMUNALE**

Devis Bonnami-Declercq validé pour un montant de 6 786.00 € TTC  
Devis Geneviève Pissot : à revoir, ôter la prestation "création du logo de Pullay : 250 €

### **13/ CRÉATION D'UNE BOÎTE A LETTRES**

Monsieur le Maire présente un devis pour la réalisation d'une boîte à livres.

Le montant s'élève à 730.00 € HT soit 876.00 € TTC.

Devis validé.

### **14/ réf : 2023 17 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ POUR LES ENFANTS A L'ECOLE DE BRETEUIL**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune verse une participation pour les frais de scolarité 2022 dont les enfants sont scolarisés au sein de l'Interco Normandie Sud Eure. Ici, il s'agit d'enfant scolarisé à Breteuil pour l'année 2021-2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de participer aux frais de scolarité, pour 1 enfant à l'école primaire dont le montant s'élève à 881.00 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les opérations nécessaires au versement de ces participations sur justificatif présenté par la commune de Breteuil,

Ces crédits seront prévus à l'article correspondant : 6558 "autres contributions obligatoires.

Vote : pour : 10 contre : 0 abstentions : 0

## 15/ QUESTIONS DIVERSES

- Proposition de deux devis de couverture du pignon Nord de la grange en ardoise (Villain-Dona : 1750.00 € TTC) et en maçonnerie (Cédric Morel : 3320.00 € TTC).

***Le devis Villain-Dona est retenu.***

- Madame Dos Santos demande s'il est possible d'avoir une subvention pour inciter le tri sélectif des ordures ménagères, notamment pour un composteur et un récupérateur d'eau.
- Monsieur Huet signale la panne d'un lampadaire "impasse des pommiers". Voir si possibilité de répertorier les lampadaires pour des interventions plus aisées et ciblées.
- Monsieur Huet demande la pose de panneaux indicateurs sur la Voie Verte au bout de son terrain vu le nombre de demande de renseignements par les usagers.
- Monsieur Souchay informe le conseil de la venue la semaine prochaine de Monsieur Remise fils d'une habitante de Pullay afin de chiffrer une proposition de vidéosurveillance en complément du devis déjà reçu.
- Une habitante de Pullay a adressé un courrier pour une demande de participation à la formation aux premiers secours (PSC1).

***Nous l'invitons à se rapprocher des pompiers ou auprès de la Croix-rouge, formation gratuite.***

- Abri bus du Val d'Haumont : à rénover.
- Pour info, l'Interco (service jeunesse) participe financièrement à la formation BAFA, en contrepartie de travaux au sein de l'Interco.

Séance levée à: 12:00

En mairie, le 12/04/2023  
Le Maire  
Serge SOUCHAY